



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDT 24 / SADD
Pôle ADS
Arrivé le :

04 JUIL. 2022

**Direction régionale
des affaires culturelles**

La Préfète de région

à

Direction départementale des Territoires de la Dordogne

18 Rue du 26e RI
CS 74000
24024 PERIGUEUX CEDEX

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :
Emeline DENEUVE
05 57 95 02 58
emeline.deneuve@culture.gouv.fr

À l'attention de Mme Mompion

Références : PC02417722S0003-1

Bordeaux, le 27 juin 2022

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Archéologie préventive - Réception d'un dossier d'aménagement
Références : FAUX (DORDOGNE), La Potence - Le Bois de Pichot
PC02417722S0003
Votre courrier du 8 juin 2022
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 8 juin 2022.

Je dispose d'un délai d'un mois à compter de cette date, pour vous notifier une prescription de diagnostic ou vous faire connaître mon intention d'édicter une prescription de fouille ou de demander la modification de la consistance du projet. Si aucune décision ne vous a été notifiée au terme de ce délai, je serai réputé avoir renoncé à émettre celle-ci.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour la Préfète de Région et par délégation,
pour la Directrice régionale des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale adjointe de l'Archéologie

Hélène MAVERAUD-TARDIVEAU